

LIEU D'INSTALLATION	AUTORISATION PREFECTORALE	DECLARATION À LA CNIL (si les images sont enregistrées)
Voie publique (rue)		
Lieux ouverts au public (commerces, banques, administrations, aéroports, gares, etc.)		
Lieux non ouverts au public dans les commerces, administration, etc. (réserves, zones réservées au personnel, etc.)		
Établissements scolaires (abords)		
Établissements scolaires (intérieur)		
Lieux communs ouverts au public dans un immeuble d'habitation		
Lieux communs non ouverts au public dans un immeuble d'habitation		
Domicile personnel		
Domicile personnel avec des salariés		